

# L'INTERSYNDICALE PNC GREEN

**TOUS PNC Avril 21** 

## **LE TAUX PLEIN À COMPTER DE 2022**

Assouplissement des conditions de liquidation à taux plein à partir de 2022. Détails et explications.

#### **RAPPEL:**

Afin de juguler le déficit technique grandissant à la CRPN en raison d'une pyramide des âges négative, une réforme CRPN a été jugée nécessaire puis votée en 2011. Cette réforme repose sur 2 points principaux :

- Modification à la hausse des conditions de liquidation à taux plein.
- Augmentation du taux d'appel de la cotisation CRPN, payée aux 2/3 par les entreprises.

La mise en application de cette réforme, modifiant ces 2 points de manière très progressive a été lancée le 1<sup>er</sup> Janvier 2012 et est censé atteindre son objectif cible au 1<sup>er</sup> Janvier 2026. **Cette période transitoire avait pour but d'éviter un changement brutal des règles de liquidation entre 2011 et 2012.** 

Elle est composée de 2 phases : 1ère phase : du 01 Janvier 2012 au 31 Décembre 2021, 2ème phase : du 1er Janvier 2022 au 1er Janvier 2026.

Aujourd'hui: Phase 1 atteinte en 2021

Pour pouvoir liquider ses droits à pension à Taux Plein en 2021, il est nécessaire de répondre à 2 conditions de façon simultanée :

- 1) Avoir un couple de 80 (Age + Nombre d'annuités validées)
- 2) Soit avoir 55 ans OU 30 Annuités de validées
- Demain : Début prévu de la Phase 2, à partir du 01 Janvier 2022

La notion de couple disparait. Seule la Notion du Nombre d'annuité persiste suivant son âge :

- Age ≤ 55 ans : Avoir 30 annuités de validées
- Age ≥ 55 ans période transitoire entre 2022 et 2026 :

Condition de liquidation PENSION à Taux Plein			
Année de liquidation	Nombre d'annuités nécessaires		
	<55 ans	>55 ans	
2022	30	26	
2023		27	
2024		28	
2025		29	
A compter de 2026	30		

### L'INTERSYNDICALE PNC

Suivant la réforme qui continue le durcissement des conditions de liquidation à taux plein, à partir de 2022, le nombre d'annuités nécessaires, pour les PN de plus de 55 ans, augmente de 1 tous les ans pour atteindre la cible générale de 30 en 2026.



#### LA CONTINUITÉ DU DURCISSEMENT DES CONDITIONS DE LIQUIDATION POSE UN PROBLÊME :

En effet, elle conduit des PN qui aurait déjà les conditions de liquidation à taux plein en 2021, à non seulement : - les perdre le 1er janvier 2022 mais de plus,

- à devoir attendre 60 ans pour récupérer ces conditions.

C'est ce qu'on appelle des « **trappés** » (en tout, 339 PN)

Vos administrateurs PN ont ainsi travaillé sur une mesure calculée et équilibrée financièrement afin d'éviter cet écueil.

Après différentes études, la solution la plus pertinente consiste à introduire, pendant la période transitoire de 2022 à 2026 une table générationnelle qui permet de déterminer un nombre d'annuités à avoir suivant son année de naissance. Nous obtenons le comparatif suivant :

AVANT

Condition de liquidation PENSION à Taux Plein			
Année de liquidation	Nombre d'annuités nécessaires		
	<55 ans	>55 ans	
2022	30	26	
2023		27	
2024		28	
2025		29	
A compter de 2026	30		

Exemple : Un PNC a 56 ans et 24 annuités en 2021 :

En 2021, il a la condition 1 du couple 80 (56+24) et la condition 2 par son âge (+ de 55) = Taux Plein.

En 2022, ayant + de 55 ans, il lui faut 26 annuités. Or il n'en aura que 25 = Plus de Taux Plein

Avec la modification proposée, en 2022, ce PNC qui aura 57 ans (1965) aura les 24 annuités demandées pour le Taux plein.

APRES

Condition de liquidation PENSION à Taux Plein			
Génération	Age en 2022	Nombre d'annuités	
1962	60	21	
1963	59	22	
1964	58	23	
1965	57	24	
1966	56	25	
1967	55	26	
1968	54	27	
1969	53	28	
1970	52	29	
1971 et plus	51 et moins	30	

En appliquant ce principe, il n'existe presque plus de « trappés » (56).

Le report du départ possible avec les conditions du Taux Plein n'est plus que de quelques mois.

La modification de ces conditions de liquidation a été proposée et validée par le Conseil d'Administration de la CRPN.

Nous sommes cependant en attente du décret qui entérinera ces nouvelles dispositions et qui devrait être publié avant l'été.